

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **FAIRE EVOLUER LA NOTION DE COMMERCES ESSENTIELS LES MAIRES DE MAINE ET LOIRE EN PREMIERE LIGNE**

Une nécessité de jouer collectif pour faire évoluer la réglementation et s'adapter aux réalités du terrain.

L'AMF 49 soutient le commerce de proximité et tous les maires soutiennent les commerces de proximité – ils sont les poumons de nos centres-villes et en cette période difficile nous sommes à leurs côtés.

Cependant, nous estimons que « Prendre des arrêtés municipaux » pour aller contre le décret du 1<sup>er</sup> ministre n'est pas la meilleure façon de soutenir les commerces de proximité.

En premier lieu, c'est exposer les commerces à des sanctions financières – pénales mais aussi à des risques sanitaires. Les maires prennent également les mêmes risques, auxquels s'ajoute le risque de division et de confusion. On pourrait ainsi avoir des secteurs où les commerces sont autorisés à ouvrir et à quelques kms des commerces fermés – personne ne va plus rien comprendre. Dans cette période très compliquée, les maires ne doivent pas ajouter à la confusion ! Je rappelle aussi que les maires sont aussi des représentants de l'Etat – nous devons agir dans le cadre légal. Si chacun se met à « faire ses propres lois » le pays va vite sombrer dans le chaos le plus total. Les citoyens ont besoin de repères. Notre pays traverse une crise sanitaire et économique majeure, nous devons faire preuve de discernement et être unis dans l'action. Cette vision est partagée par le conseil d'administration de l'AMF 49.

Lorsque la loi n'est pas « bonne » ou n'est pas cohérente, il faut la changer. C'est là notre rôle et celui des parlementaires. Le décret du 29 octobre comporte un certain nombre d'incohérences notamment sur les commerces essentiels – on interdit les commerces de vente de textile – on ferme les librairies mais on autorise les grandes surfaces à vendre des vêtements – des livres – on autorise les jardineries mais on va fermer les fleuristes.

Lundi matin, le comité directeur des Maires de France se réunit en visioconférence. Membre du comité directeur national, et fort du soutien du Conseil d'administration, je vais demander à ce que l'AMF fasse évoluer le texte. Son président François Baroin s'est déjà engagé dans cette démarche. Nous devons être force de propositions car il ne faut pas faire n'importe quoi. Il faut par exemple travailler à la définition du commerce essentiel. C'est quoi un commerce essentiel ? Faut-il raisonner par rapport à la taille de la commune ? Le nombre de commerces dans la commune ? Faut-il raisonner en termes d'activités ? Faut-il prendre en compte la taille du magasin, le nombre d'employés ? Pour ma part, je pense qu'il faut s'appuyer sur les maires qui doivent être totalement associés – cela ne peut pas se décider à PARIS ! Mais, attention, il faudra aussi que les maires assument leur part de la responsabilité qui va en découler. Le travail est important et chacun comprendra qu'il ne faut pas agir dans la précipitation mais avec circonspection.

**Autre sujet important :** la numérisation des commerces de proximité. Aujourd'hui, les habitudes des clients ont changé – beaucoup de personnes commandent par internet et la crise actuelle va accentuer ce phénomène. J'invite donc tous les maires de Maine et Loire à accompagner les commerçants dans cette démarche. Des plateformes du « e-commerce de proximité » doivent être

créées ou modernisées lorsqu'elles existent. Nous sommes tous en retard sur ce sujet. Il faut amplifier la démarche.

On peut imaginer dans les territoires ruraux aussi des services de livraison mutualisés entre commerçants – on autorise la vente à emporter mais il n'existe que très peu de services de livraison à domicile. Il y a manifestement beaucoup de choses à construire très vite.

Pour conclure – je veux redire que les maires de Maine-et-Loire sont en 1<sup>ère</sup> ligne sur beaucoup de sujets – Commerces – Ecoles – soutien à l'économie – maintien des services publics et que nous sommes tous quotidiennement aux côtés de nos citoyens tous les jours. L'Etat doit s'appuyer sur les maires car les solutions ne viennent pas toujours de Paris – elles viennent souvent du terrain. Je regrette que le décret du 29 octobre 2020 n'ait pas pris en compte cette réalité. Les préfets n'ont aucune marge de manœuvre et les maires ne sont pas consultés en amont. Il est indispensable de mettre en œuvre le binôme PREFET- MAIRES – il faut passer de la parole aux actes.

*Philippe CHALOPIN*  
*Président AMF49*

